

DE LA PREDICATION SECONDE EN ARABE DIALECTAL MAROCAIN : APPROCHE SYNTAXICO- SEMANTIQUE

Rahma Barbara

Enseignante-chercheuse

Laboratoire Sciences du langage, Littérature, Arts, Communication et Histoire

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, Maroc

rahma.barbara@usmba.ac.ma / barbarahma@yahoo.fr

Résumé

Tout énoncé doit comporter nécessairement une expression référentielle, qui sert à désigner une entité et à la nommer, et une expression prédicative, qui a pour but d'attribuer une propriété, un état, un procès à l'entité désignée. Ce premier postulat, nous conduit à la réalisation empirique d'un second qui consiste à déterminer l'existence obligatoire d'une compatibilité sémantique entre ces deux invariants. En effet, la prédication seconde est une relation dont l'apport d'information est de second degré par rapport à la prédication essentielle. Il s'agit d'une « séquence » qui intègre la structure phrastique ou un des éléments constitutifs pour son élargissement et son extension. Le prédicat second est un constituant qui se présente comme une partie intégrante au sein de la prédication centrale. Son rôle est de spécifier, de réduire d'avantage la portée du sujet ou du prédicat et aussi d'en assurer une détermination et une qualification suffisante.

L'objectif de cette communication est d'analyser le comportement syntaxico-sémantique de la prédication seconde telle qu'elle se manifeste en langue arabe dialectal marocain. Pour ce faire, il serait légitime de répondre aux interrogations suivantes : par quoi la prédication seconde se singularise par rapport à la prédication essentielle ? Quel est son rôle dans la phrase ? Quels sont les constituants linguistiques qui peuvent se présenter comme des prédicats seconds dans un énoncé arabe dialectal marocain ?

Mots clefs : *syntaxe, sémantique, prédicat second, arabe dialectal marocain*

Abstract

Any statement must necessarily include a referential expression, which serves to designate an entity and to name it, and a predicative expression, which aims at attributing a feature, a state, a process to the designated entity. This first postulate leads us to the empirical realization of a second which consists in determining the obligatory existence of semantic compatibility between these two invariants. Indeed, the second preaching is a relationship whose information contribution is second degree compared to the essential preaching. It is a "sequence" which integrates the phrasing structure or one of the constituent elements for its enlargement and extension. The second predicate is a constituent which presents itself as an integral part within the central preaching. Its role is to specify and further reduce the scope of the subject or predicate and also to ensure its determination and sufficient qualification.

The aim of this communication is to analyze the syntactic-semantic behavior of second preaching as it manifests itself in the Moroccan dialectal Arabic language. To this end, it would be legitimate to

answer the following questions: How does second preaching stand out from essential preaching? What is its function in the sentence? What are the linguistic constituents that can appear as second predicates in a Moroccan dialectal Arabic utterance?

Keywords: *syntax, semantics, second predicate, Arabic Moroccan dialect*

Introduction

Ce travail s'inscrit dans le cadre général des travaux menés dans le domaine de la prédication seconde ; plusieurs écrits s'y sont intéressés de par son importance dans la construction extensive d'une phrase et dans la détermination des rôles et des rapports entrepris par certaines expansions. Il est important de citer, à ce propos, les travaux de B. COMBETTE et M. WILMET(2003), L. MELIS(1988), M. TAIFI (2000), et deux numéros thématiques de Travaux de linguistique n° 17 et de Langue française n° 127 sous la direction P. CADIOT et N. FURUKAWA) ; et bien d'autres écrits qui ont été dédiés à l'étude de ce fait de langue. A cet effet, il est question d'approcher la prédication seconde dans ses propriétés syntaxico-sémantiques tout en illustrant ses procédés de manifestation en langue arabe marocaine. Il s'agit d'apporter quelques éléments de réponse aux questions suivantes : Quel est le statut de la prédication seconde par rapport à la prédication première dans une phrase ? Quelles sont ses propriétés en vue de la distinguer des autres éléments ? Comment elle se manifeste dans cette langue en question ? Pour apporter des éléments de réponse à toutes ces interrogations, nous optons pour une démarche empirique. Notre corpus d'appui est puisé dans les interactions verbales quotidiennes des marocains.

1. Les propriétés syntaxico-sémantiques de la prédication seconde

Si la prédication principale est un processus linguistique et un rapport fondamental liant l'expression référentielle et l'expression prédicative, la prédication seconde est étroitement conjointe à ces deux invariants formant l'énoncé dans tous ses états. La relation prédicative essentielle est, en effet, un processus linguistique qui puise son essence dans la logique et se présente comme le soubassement primordial à la formation d'une phrase dans ses différentes natures. La prédication

dans ses nombreuses manifestations se base notamment sur la compatibilité sémantique entre les éléments constitutifs de tout type d'énoncé. Cette interdépendance entre l'expression référentielle et l'expression prédicative lui garantit une bonne formation grammaticale. Le rôle sémantique de la prédication dépend de son sens et de sa nature mis en relation avec l'entité référentielle. Autrement dit « les expressions prédicatives sont dépendantes des expressions référentielles, puisque c'est par rapport à elles qu'elles sont repérées et validées. Elles signifient des procès, des actions, des événements, des états, des qualités, des propriétés qui caractérisent la manière d'être des entités» (Faïfi, 2000 : 11). Elle est définie dans le dictionnaire de linguistique comme « l'attribution de propriétés à des êtres ou à des objets au moyen de la phrase prédicative. Les différents modes de prédication représentent les différents modes d'être, des objets et des êtres animés (prédication de lieu, de qualité, d'action, etc.» (Dubois et al, 1973 : 389)

En rapport avec la prédication principale, la prédication seconde est définie sur le plan syntaxico-sémantique comme : « un type de séquence qui malgré son statut syntaxiquement intégré, exprime sémantiquement un contenu phrastique à l'intérieur même de la phrase.» (Furukawa, 1996 : 7) En d'autres termes, cette définition fournit deux critères essentiels pour identifier la prédication seconde : le premier concerne son statut syntaxique, elle est définie alors comme une suite de mots (nom, adjectif, syntagme nominal, syntagme prépositionnel ou proposition subordonnée) intégrant un constituant obligatoire pour la formation de la phrase. Le second complète de surcroît cette identification de par son apport sémantique présenté par l'élément qui fonctionne comme prédicat second. Elle est donc un des faits de langue qui se détermine au niveau de l'interface syntaxico-sémantique qui exige la délimitation de son rapport aux autres constituants de la structure phrastique. En effet, on l'a définie comme une relation prédicative annexée à la prédication essentielle ou : « une relation prédicative intégrée dans un prédicat à un niveau supérieur, l'opération surcroît cette identification de par sa vision sémantique en insistant sur l'apport sémantique présenté par l'élément pouvant être récursive dans un énoncé plus complexe. Elle apporte, par la même occasion, un problème nouveau : tout apport de sens peut être décrit à

l'aide de la notion de prédication et la prédication intégrée ou seconde est donc omniprésente, au point de perdre toute spécificité ». (Melis, 1988 : 89)

D'une manière générale et selon plusieurs analyses, la prédication seconde peut être identifiée par le truchement de plusieurs caractéristiques qui se regroupent dans les propriétés définitionnelles les plus importantes :

- 1- Un rapport de dépendance à la prédication principale : la prédication seconde intègre la prédication régissante et donc elle n'est pas autonome. Elle vit dans le domaine de la prédication principale.
- 2- L'adjonction d'un lien prédicatif : qui peut être de type attributif, déterminatif, locatif ou circonstanciel ; tout dépend du constituant qui fonctionne comme prédicat second.
- 3- Le sens apporté par l'adjonction de la prédication seconde est facultatif puisque sa suppression n'affecte pas la grammaticalité de la phrase.
- 4- Cette troisième propriété conduit à l'identifier par un autre trait définitoire à savoir : son statut périphérique par rapport à la structure argumentale de la phrase en question. Autrement dit, la prédication seconde ne forme pas la structure essentielle de la phrase, mais elle est ajoutée à ses éléments constitutifs...
- 5- La prédication seconde sert à réduire la classe de son support et à spécifier sa portée référentielle.

2. Les procédés de manifestation de la prédication seconde en arabe dialectal marocain

Dans une structure phrastique, la fonction de prédicat second peut être attribuée à plusieurs constituants qui, conformément à leur position et à leur rapport au prédicat principal, ajoutent une information à propos du sujet ou de l'objet qui se présentent comme des référents. Le prédicat second qui est attaché au syntagme référentiel et en fait partie spécifie sa portée et lui attribue des propriétés qui sont nécessaires pour plus d'extension et d'expansion. En arabe dialectal marocain, les constituants phrastiques qui acceptent le rôle de la prédication seconde sont :

2.1. Un adjectif: (épithète, apposé et attribut de l'objet)

2.1.1. L'adjectif ayant la fonction de l'attribut de l'objet

L'adjectif en tant que prédicat second est du type attributif. Il attribue une propriété à l'entité sur laquelle il porte. Plusieurs exemples manifestent ces informations, je cite entre autres :

Exemple 1: *ka neɣref had l-bent derwiša w dreyfa*

(Je connais cette fille modeste et gentille)

Les deux prédicats seconds *derwiša* et *dreyfa* (modeste et gentille) attribuent les propriétés de modestie et de gentillesse à l'entité fille faisant fonction de COD *l-bent* (la fille) du verbe *ka neɣref* (je connais). Les deux adjectifs sont considérés comme deux prédicats seconds puisqu'ils apportent des informations subséquentes à l'expression référentielle *l-bent* (la fille) et la spécifie davantage en lui appropriant deux qualifications à savoir la modestie et la gentillesse, lesquelles propriétés précisent les caractéristiques de la fille que je connais. C'est-à-dire la présence des deux adjectifs limite les qualités de la fille connue. La suppression de ces deux prédicats seconds élimine les informations apportées à propos de l'objet mais la phrase reste grammaticalement acceptable. Toutefois, le test de l'effacement du prédicat second ayant la fonction attribut de l'objet peut engendrer des phrases qui sont sémantiquement inachevées, à titre d'exemple :

Exemple 2 : *mšit l d-dar w lqit ražl-i zeɣfan*

(Je suis allée chez moi et j'ai trouvé mon mari énervé)

Le prédicat second *zeɣfan* (énervé) complète la progression sémantique de toute la phrase, car sémantiquement (j'ai trouvé mon mari) et différent de (j'ai trouvé mon mari énervé). L'adjonction de l'adjectif *zeɣfan*, énervé, interprète l'état du mari et non sa présence ce qui garantit sa fonction comme attribut de l'objet.

2.2. L'adjectif ayant la fonction de l'épithète

Exemple 3 : ...*wahed l-mra ɕerša gelset qeddami f l ε-ers...*

(... Une femme sourde s'est mise à côté de moi dans la fête de mariage...)

Le syntagme nominal *wahed l-mra ɕerša* (une femme sourde) contient l'adjectif (sourde) ayant le rôle de prédicat second, il présente des

informations sur l'entité référentielle femme tout en réduisant sa classe pour ne pas parler de toute la catégorie des femmes mais de la sourde.

2.3. L'adjectif apposé

Exemple 4 : ...*etšān, xreš w ršēe dxel yešreb !*

(...Assoiffé, il est sorti et rentré pour boire)

L'adjectif *etšān*, assoiffé, dans l'exemple en 4 a la fonction apposé.

L'adjectif, dans toutes ses fonctions primordiales (épithète, apposé ou attribut de l'objet), peut jouer le rôle de prédicat second hormis sa présence comme attribut du sujet étant donné qu'il est indispensable à la réalisation d'une phrase adjectivale attributive. L'attribut du sujet est considéré notamment comme un prédicat essentiel maintenant la relation prédicative avec son sujet, si je prends l'exemple :

2.4. L'adjectif ayant la fonction attribut du sujet

Exemple 5 : *dar l-brihi lli f l-mdina l-qdima wasea w šwina !*

(La maison Brihi qui est dans l'ancienne médina est belle et spacieuse !)

Les deux adjectifs *wasea* et *šwina* (belle et spacieuse) sont des attributs du SN sujet *dar l-brihi* ; ils ne peuvent pas fonctionner comme deux prédicats seconds, car ils ne valident pas les propriétés caractérisant la prédication seconde. En plus, en arabe dialectal marocain, la proposition attributive se présente sans copule à l'encontre de la langue française. En effet, les prédicats adjectivaux attributifs sont essentiels quant au fondement de la prédication principale, qui est elle-même attributive dans l'exemple cité auparavant en (5) : il s'agit d'attribuer les propriétés d'espacement et de beauté à l'entité maison *Brihi*. Leur présence est obligatoire pour la construction de la phrase principale *dar l-brihi wasea w šwina* (la maison *Brihi* est large et spacieuse). Il est donc important de noter que l'adjectif ayant la fonction d'attribut du sujet, à l'encontre des autres fonctions, ne peut pas entretenir un rapport facultatif qui est celui de la prédication seconde mais il est considéré comme un nœud prédicatif principal mettant en place une prédication principale ou essentielle. En plus de l'adjectif, le SN ayant la fonction de complément de nom, peut

jouer le rôle de prédicat second, et ce selon sa position et sa relation avec les autres constituants obligatoires d'une phrase.

3. Un SN (complément déterminatif)

Exemple 6 : *l-bareh had r-raṣel dreb l-weld d ṣart-i*

(Hier, ce monsieur a frappé le fils de ma voisine)

Dans cet exemple, le syntagme prépositionnel, *d ṣart-i*, de ma voisine, remplit toutes les conditions pour avoir le statut de prédicat second. Il spécifie et réduit la portée référentielle du nom *l-weld*, le garçon. Sa suppression n'enlève en rien de la grammaticalité de la phrase, *l-bareh had r-raṣel dreb l-weld d ṣart-i*, hier, ce monsieur a frappé le garçon de ma voisine. En revanche, ce syntagme apporte une information supplémentaire mais essentielle à la détermination de *l-weld* le garçon. Il s'agit de l'ajout du second nom pour former la relation de dépendance ou de détermination entre les deux noms à l'intérieur du même syntagme.

Cependant, en langue arabe marocaine certains SN qui sont dans un état construit, refusent la suppression du second élément, je cite entre autres certaines formes lexicales figées : les groupes constitués du nom *mul* (le propriétaire de) permettant l'attribution d'une propriété à un individu : *mul ṣawel* (celui qui vend l'eau de Javel), *mul l-mlih* (celui qui vend les bonnes choses), *mul d-dwa* (celui qui vend les médicaments), *mul l-farmasi* (le pharmacien), *mul l-banut* (l'épicier) et bien d'autres syntagmes nominaux qui manifestent la relation de possession dont le premier élément est appelé le possesseur et l'autre est nommé le possédé. Par exemple, dans l'expression marocaine : *mul l-mlih baε w rah* voulant dire littéralement (celui qui vend les bonnes choses ou la bonne qualité a terminé sa mission et il est parti), *mul* est le possesseur et *l-mlih* est le possédé. Il s'agit alors d'un état d'annexion lié ; ce qui explique la relation de dépendance entre les deux constituants du syntagme nominal *mul l-mlih*. En plus, d'autres structures manifestent le même fait linguistique, il est question alors de ceux qui indiquent la localisation temporelle comme : *weqt s-sef* (la période de l'été ou la période estivale), *weqt l-xrif* (la période de l'automne ou l'automne), *nbar l-arbaε* (le jour du mercredi ou le mercredi) etc. Ensuite, les noms des parties du corps dans leur emploi métaphorique, *ras l-banut* (ensemble

d'épices), *yedd l-mehraz* (le pilon (mortier et pilon)) et les noms de parenté comme *weld emm-i*, *weld xa-y*, *bentxa-y*, *bent hbib-i* qui veulent dire (littéralement : le fils de mon oncle, le fils de mon frère, la fille de mon frère, la fille de mon oncle) pour mon cousin, mon neveu, ma nièce, ma cousine, sont des constructions se présentant en état d'annexion avec un certain degré de figement.

En conséquence, le deuxième élément de ces structures nominales bipartites citées auparavant ne peut fonctionner comme un prédicat second, car il ne peut revêtir les propriétés syntaxico-sémantiques de la prédication seconde. Par contre, tout le bloc pourra avoir le rôle de prédicat second, c'est ainsi dans l'exemple suivant : *hmed mul l-hanut šra dar ẓdida* (Ahmed, l'épicier, a acheté une nouvelle maison), *mul l-hanut* est un complément déterminatif qui joue le rôle de prédicat second.

4. Un Syntagme prépositionnel complément déterminatif

Exemple 7 : *l-mebli b s-šaya yeqšed d-dyur l-kbar* (dicton arabe)

(Le mendiant doit se diriger vers les grandes maisons ou les gens généreux)

b s-šaya, par la mendicité, est un syntagme prépositionnel intégrant le SN sujet possède un rôle facultatif puisque son effacement produit une phrase syntaxiquement correcte, néanmoins sémantiquement ce SPrép réduit l'extension de l'entité *l-mebli*, l'habitué, l'accoutumé ; ce qui permet d'agir dans une classe réduite qui est celle de *l-mebli b s-šaya*, les mendiants ou les pratiquants de la mendicité. Ce syntagme prédicatif est un complément déterminatif qui a le rôle de prédicat second à l'intérieur de la relation prédicative essentielle.

Toutefois, si ce type de SPrép accepte le rôle sémantico-syntaxique de prédicat second d'autres le refusent. Il s'agit notamment du SPrép faisant partie de la structure argumentale du verbe et qui en est un argument interne.

Exemple 8 : *werra d-dar l šabb-u baš yẓi ʿand-u*

(Il a montré la maison à son ami pour qu'il vienne chez lui)

Le SPrép (*l šabb-u*) à son ami est un complément indirect du verbe qui ne peut pas jouer le rôle de prédicat second car c'est un argument interne du verbe *werra* (il a montré). Néanmoins, il est à souligner que

seul le complément déterminatif du nom qui peut être un prédicat second.

Dans le même sens de raisonnement, la proposition relative peut se présenter comme prédicat second.

5. Une subordonnée relative

À l'instar de l'adjectif et du complément du nom, la relative sert à déterminer son antécédent qui est un nom, un pronom ou un groupe nominal. Son rôle étant annexé à celui de l'adjectif ou du SN consiste notamment à réduire l'entité référentielle de l'énoncé en assurant sa légitimité sémantique. Pour l'énoncé :

Exemple 9 : *dar l-brihi lli f l-mdina lqdimā wasea w zwinā !*

(La maison BRIHI qui est dans l'ancienne médina est belle et spacieuse)

Dans cet exemple, le sujet est déterminé doublement par le truchement du complément déterminatif et de la subordonnée relative. Cette dernière, qui est du type explicatif, apporte un élément d'information en localisant l'antécédent dans l'espace (proposition locative spatiale). En parcourant toute la classe de l'entité extraite *dar l-brihi*, la proposition relative réduit la portée sémantique de cette expression référentielle. Ce qui lui permet d'assurer le rôle de prédication seconde. Sachant que sa présence n'est pas obligatoire pour la formation d'une phrase acceptable grammaticalement, elle est, par conséquent, considérée comme une expansion secondaire remplissant les traits définitoires de ce type de prédication. L'application de l'effacement entraîne une phrase simple grammaticale, *dar l-brihi wasea w zwinā* (La maison BRIHI est belle et spacieuse). D'autres éléments dans la phrase peuvent être dotés des propriétés syntaxiques de la prédication secondaire ; c'est ainsi le cas de plusieurs types de complément circonstanciel.

6. Une subordonnée temporelle introduite par : *qbel ma* avant que, *beeda ma* après que, *fūq ma* quand, *bin ma*, *ela ma* en attendant que etc.

Exemple 10 : *fūq ma tesmeē l-klakson xreš!*

(Quand tu entendas le klaxon sors !)

fuq ma (quand) est une forme invariable qui exprime la temporalité ponctuelle, elle introduit la proposition temporelle qui a le rôle de prédication seconde. Le rôle de prédicat second lui est assigné du fait qu'elle localise temporellement l'action exprimée par le verbe de la principale. Il s'agit alors d'un constituant non inscrit dans le domaine du verbe, mais il permet la délimitation de sa portée référentielle.

7. Le complément circonstanciel

Le fait de considérer le complément circonstanciel temporel ou spatial comme prédicat second trouve sa justification au niveau syntaxique et non pas au niveau sémantique, car les circonstants de temps et d'espace sont des entités et non pas des propriétés. Cependant, leur présence dans une phrase complète le sens et la structure de la phrase et ajoute des informations secondaires pouvant être effacées sans que la structure grammaticale soit affectée.

Le rôle du circonstant spatial consiste à localiser donc la référence et à lui assigner une certaine clôture quant à son domaine référentiel.

Exemple 11 : *šra dař f l-mdina l-qdima w ma qdeř ř yesken fi-ba*

(Il a acheté une maison dans l'ancienne médina et il n'a pas pu y habiter)

Le syntagme prépositionnel, *f l-mdina l-qdima*, dans l'ancienne médina, est un circonstant locatif qui impose une délimitation spatiale au référent ou à l'entité *dař* maison et apporte une information qui détermine la localisation du support référentiel ; mais sur le plan syntaxique, sa présence peut être facultative du moment que si on l'efface, on aura une structure phrastique grammaticalement acceptable.

8. Une subordonnée à valeur hypothétique ou de condition introduite par : *ila, lu-kan, ku-kan, hetta ila* (si)

Exemple 12 : *ila mšit tšeyyed eři-ni heqq-i men ř-řyada*

(Si tu vas à la chasse tu me donnes ma part de ton gibier)

En examinant cette phrase hypothétique, il est intéressant de noter que ce type de proposition, à l'encontre des autres subordonnées citées auparavant, n'accepte pas le parcours de la classe ou l'extraction du moment qu'elle ne se rattache pas à une référence ou à une expression

référentielle, mais elle est en rapport avec le contenu propositionnel de toute la phrase *ε̄ṭi-ni beqq-i men ṣ-ṣyada* donne-moi ma part de la chasse. Autrement dit, ce type de prédication seconde agit d'une manière différente à la prédication attributive ou déterminative (le complément déterminatif, l'adjectif et la relative). L'action exprimée par la phrase *ε̄ṭi-ni beqq-i men ṣ-ṣyada* ne peut se réaliser que si la mission notée par la circonstancielle de condition *ila mšit tṣeyyed* est remplie. En effet, sa considération comme prédication seconde ou co-prédication est justifiée par le fait qu'elle n'est pas régie par le complexe verbal *mšit tṣeyyed* (tu vas chasser), mais elle est en dehors de son domaine de rection, elle est associée à la relation prédicative verbale principale sur laquelle repose la phrase *ila mšit tṣeyyed* (si tu vas chasser).

Conclusion

Étant donné que tout énoncé se réduit à deux constituants obligatoires, à savoir l'expression référentielle et l'expression prédicative, il était judicieux de voir la manifestation de la prédication seconde comme forme et contenu d'un élément qui est toujours adjacent à la référence et/ou à la prédication. De par ses propriétés sémantico-syntaxiques, la prédication seconde est d'une grande importance, car, d'abord, elle sert à réduire la portée référentielle de l'entité à laquelle elle est adjointe, en plus, elle est rendue par les différents procédés lexicaux dont la suppression n'aura pas d'impact sur la grammaticalité de la phrase.

La prédication seconde intégrant, de surcroît, la relation prédicative principale instaure une certaine hiérarchie syntaxique au sein de la phrase. Elle est considérée comme une prédication « incidente » ou restrictive vu la nature de l'information qu'elle véhicule au sein de la relation prédicative essentielle. Sa représentation prend plusieurs formes, notamment l'adjectif, le nom, les relatives et les compléments circonstanciels qui introduisent, généralement, un rapport précatif attributif, déterminatif ou localisant l'espace ou le temps sans affecter le statut formel et fonctionnel de la prédication de base, et ce pour l'existence d'une suite syntaxique acceptable grammaticalement.

Bibliographie

- BARBARA, R.**, (2015). « Quelques représentations des lois formelles et sémantiques régissant la cascade prédicative dans les proverbes », *Linguistique de terrain : description de faits et présentation de modèles*, organisée par le GREL, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Dhar El Mehraz, Fès, pp : 143-157.
- BENVENISTE, É.**, (1966). *Problèmes de linguistique générale*, T.1 Paris, Gallimard.
- CAUBET, D.**, (2017). « Les parlers du Nord-Ouest marocain à partir de corpus recueillis dans la région en 1992-1995 (sous la direction de Simon Lévy) », *La région du Nord-Ouest marocain : Parlers et pratiques sociales et culturelles*. Á. Vicente, D. Caubet & A. Naciri Azzouz (éds.), Zaragoza : Prensas de la Universidad de Zaragoza, pp. 109-142.
- DUBOIS, J et al**, (1973). *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- FURUKAWA, N.**, (1996). *Grammaire de la prédication seconde (forme, sens et contraintes)*, Louvain la neuve, Duculot.
- HAVU, E., PIERRARD, M.**, (2008). « La prédication seconde en français : essai de mise au point », *Travaux de linguistique*, 2/2008, n° 57, pp : 7-21.
- KLEIBER, G., et MARTIN, R.**, (1977). « La quantification universelle en français (le un, tout, chaque, n'importe quel » *Sémantikos*, Vol. 2 N° 1, pp : 139-157.
- LEGUIL, A.**, (1992). *Structures prédicatives en berbère*, Paris, Harmattan.
- LYONS, J.**, (1980). *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MELIS, L.**, (1988). « La prédication seconde : présentation » *Travaux de linguistique* n°17, Paris, Duculot, pp : 88-90.
- MERCIER, H.**, (1951). *Dictionnaire arabe français*, Rabat, Laporte.
- MESSAOUDI, L.**, (2013). « Dynamique langagière au Maroc : présentation », *Langages et Société*, n°143, Paris, édition de la maison des sciences de l'homme, pp. 5-8.
- PIERRARD, M.**, (1989). « Que celui qui n'a jamais pêché ainsi me jette la première pierre » : emploi générique ou spécifique des relatives nominalisées introduites par celui » *Travaux de linguistique* N° 19, Paris, Duculot, pp : 187-211.
- SABIA, A.**, (1982). *Étude de la négation en arabe dialectal marocain*, Thèse de troisième cycle, Paris III.

TAIFI, M., (2000). *Sémantique linguistique référence, prédication et modalité*, publication de l'UFR : Sciences du langage, FLSH, Dhar El Mehraz, Fès.

YOUSSEF, A., (1992). *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne*, Casablanca, Wallada.